



ÉDUCATEUR MOBILITÉ À VÉLO

Ouvert à tous



PROGRAMME

Informier et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité

Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route

Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo

Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement

Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

Une nouvelle qualification professionnelle pour développer l'apprentissage du vélo !

L'*Educateur mobilité à vélo* a pour mission de mettre en place, animer, et valider des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement dans des zones sécurisées, puis au milieu de la circulation routière. Il intervient également dans des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers. L'Obtention du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) permet de travailler contre rémunération au sein d'une structure publique, associative ou privée.

Pré-requis :

- Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'une attestation aux Premiers Secours (PSC 1, AFPS, ...)
- Réussir un test d'habiletés techniques (organisé le 1^{er} jour de la formation)

Matériel à apporter :

- vélo de ville aux normes (éclairage, sonnette...)
- équipement personnel (casque, gilet, tenue pour la pluie...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie, matériel péda)
- carnet de note avec sous-main et ordinateur si possible

L'IFV est habilité par l'Instance de Coordination de la mobilité à vélo, composée de la FUB, la FFCT, le CVTC, le SNMCF et la CIDUV.

Dates : du 12 au 23 mars 2016 + du 18 au 22 juin 2018 soit 15 jours (105 heures) + 2 jours d'examen les 25 et 26 juin 2018

Stage : 49 h à effectuer en vélo-école

Lieu : Voiron (38)

Frais pédagogiques : 1590€⁽¹⁾ net de taxe

Hébergement à votre charge (liste sur demande). Possibilité d'hébergement sur place.



(1) Prise en charge selon votre statut ; aide au montage du dossier

Questions - Réponses

Quel est le niveau d'habiletés techniques exigé ?

Le test d'habiletés techniques permet de vérifier que les candidats sont suffisamment à l'aise à vélo.
Vous pouvez retrouver ce test sur le site internet : www.formation-velo.com

Où puis-je travailler avec le CQP Educateur Mobilité à Vélo ?

Il existe de plus en plus de structures qui enseignent l'apprentissage du vélo, essentiellement dans les villes. Ce sont des vélo-écoles. Ces structures peuvent embaucher des *Educateurs mobilité à vélo* pour dispenser des séances d'apprentissage du vélo. Aussi, l'*Educateur mobilité à vélo* peut intervenir ponctuellement dans différentes structures (écoles, clubs, MJC, centre de loisirs...) afin d'organiser un cycle d'apprentissage ou un stage sur une durée réduite.

Que me permet l'obtention de ce diplôme ?

Le CQP EMV permet de travailler professionnellement et d'être rémunéré pour les missions d'enseignement. D'autres diplômes sportifs existent (brevets d'Etat cyclisme, brevets professionnels) mais ils sont plus longs à obtenir car orientés vers le sport et le tourisme. Un diplôme fédéral *Initiateur mobilité à vélo* permet quant à lui d'initier à la mobilité en tant que bénévole, donc de manière non rémunérée.

Est-ce que ce diplôme est accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ?

Oui pour les personnes justifiant d'au moins 600 heures d'expérience en lien avec le métier d'éducateur mobilité à vélo, sur au moins 3 années. Un dossier est disponible auprès de l'organisme de formation.

Quelles sont les solutions de prise en charge pour cette formation ?

Différentes prises en charge sont possibles selon votre statut :

- si vous êtes chômeur, contactez le Pôle Emploi

- si vous avez moins de 26 ans, prenez RDV avec la mission locale jeune près de chez vous (liste sur www.mission-locale.fr/annuaire.html)

- si vous êtes salarié ou travailleur indépendant, vous pouvez prétendre à une prise en charge de tout ou partie des coûts pédagogiques, voire des frais annexes. Différents organismes financent les formations professionnelles (FONGECIF, AGEFOS et UNIFORMATION par exemple pour les salariés, AGEFICE ou d'autres pour les professions libérales...). Pour cela, contactez le responsable du personnel de votre entreprise ou appelez-nous pour obtenir une aide sur le montage des dossiers concernant les différentes mesures (DIF, CIF, plan de formation...).

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à : Institut de Formation du Vélo - Domaine de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance ____/____/____

Adresse : _____ CP - Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____@_____

Adhèrent du réseau : FUB FFCT CVTC MCF autre : _____

Statut : salarié travailleur indépendant chômeur autre : _____

Financement : OPCA (préciser) _____ Pole Emploi Employeur Personnel Autre _____

Adresse de facturation : _____

Je m'inscris à la formation du 12 au 23 mars et du 18 au 22 juin 2018 à Voiron (38)

ci-joint un acompte de 30 %, soit 387 € par chèque à l'ordre de IFV

Je souhaite passer l'examen qui se déroulera le 25 et 26 juin 2018 à Voiron (38)

Je suis titulaire du niveau PSC 1 ou AFPS depuis le : _____ (photocopie à joindre)

J'ai déjà trouvé une vélo-école pour faire mon alternance → Nom de la vélo-école : _____

Nom du tuteur : _____

Je joins à mon envoi la copie de ma pièce d'identité